

Publié le 30 janvier 2026

**COMMUNAUTE DE
COMMUNES
VAL ES DUNES**

1 rue Guéritot
14370 ARGENCES
☎ 02 31 15 63 70

Date de convocation :
16.01.2026

Date d'affichage
16.01.2026

Nombre de conseillers :
En exercice 44
Présents 31
Titulaires 28
Suppléants 3
Pouvoirs 5
Votants 36

Quorum 23

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux janvier à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de la commune de Saint-Sylvain sous la présidence de M. Philippe PESQUEREL.

Étaient présents : Dominique DELIVET, Gilbert GEMY, Marie-Françoise ISABEL, Thomas LEROY, Jacques-Yves OUIN, Marianne TURPIN, Jean-Yves MAUBANT (suppléant d'Ann BAUGAS), Philippe PESQUEREL, David BOUDET, Guillaume LECOEUR, Magali LONCLE, Laurence MAUREY, Gwenaëlle de MICHIEL (suppléante de Sophie de GIBON), Laurent DECLERCK, Jean-Christophe CARON (suppléant de Stéphane AMILCAR), Régine ÉNÉE, Philippe PIARD, Alain PORQUET, Henri LEHUGEUR, Coralie ARRUEGO, Daniel BUISSON, Alexandra LEPINAY, Joël DUGUEY, Claude FOUCHER, Patricia LECOMTE, Didier LEMONNIER, Jean-Marc FURON, Olivier GUILLEMETTE, Céline LEGRIGEIS, Patrice MARTIN et Jean-Pierre FORGEAS formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Florence GUÉRIN (pouvoir à Thomas LEROY), Lydie MAIGRET (pouvoir Jacques-Yves OUIN), Ann BAUGAS, Nathaly MONROCQ, Florence SERANDOUR, Sophie de GIBON, Éric DUVAL, Stéphane AMILCAR, Stéphane CASTEL, Matthieu PICHON (pouvoir à Joël DUGUEY), Alexandre PIGEONNIER, Christel POIROT (pouvoir à Daniel BUISSON), Michel CRUCHON (pouvoir à Patricia LECOMTE), William HERFORT, Stéphane CASTEL, Alain BOHEME, Laurence MORIN.

Secrétaire de séance : Jacques-Yves OUIN

Délibération n° 2026/4

Objet : TOURISME – Convention 2026 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie

Une convention cadre pluriannuelle sur la période 2016-2026 a été signée fin 2016 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels, pour permettre un accompagnement dans la valorisation du marais de Chicheboville-Bellengreville. Il convient désormais d'établir une convention annuelle 2026 pour un montant de 9 990,42 € comprenant les actions suivantes :

- Animation nature grand public : 3 642,24 € ;
- Coordination du projet et suivi du partenariat : 1 772,61 € ;
- Accompagnement de projet « mise en valeur du marais de Chicheboville-Bellengreville » : 2 878,09 € ;
- Réalisation de l'herbier du Marais de Chicheboville-Bellengreville (année 1) : 1 697,48€.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

✚ ACCEPTE l'établissement de la convention 2026 avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Normandie pour un montant de 9 990,42 € ;

✚ AUTORISE M. le Président à signer ladite convention.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Jacques-Yves QUIN



Le Président,

Philippe PESQUEREL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de M. le Président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr